



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONU

Question écrite n° 3745

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir s'informer sur le respect par les Nations Unies des règles de pratique linguistique appliquées par les fonctionnaires des services des réfugiés des Nations Unies, en particulier à Gaza. En effet, à l'occasion d'une mission parlementaire en Israël et à Gaza, deux députés ont dû poser leurs questions en anglais, recevoir des réponses en anglais, prendre connaissance des documents d'information en anglais. Il lui demande de bien vouloir réagir auprès des autorités compétentes pour que le français soit respecté et pratiqué lorsque des visiteurs officiels français se rendent dans les bureaux des Nations Unies.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est bien vrai que le français est l'une des langues officielles du secrétariat, l'anglais et l'arabe, compte tenu des circonstances locales, sont les langues utilisées en pratique par les services de l'UNRWA dans cette région. Afin d'éviter les difficultés rencontrées lors des entretiens qui ont pu avoir lieu à Gaza avec les fonctionnaires des services de l'office, il paraît souhaitable que le siège de l'UNRWA à Vienne soit tenu informé de tels déplacements. L'office a confirmé à mon département que, comme par le passé, les visites des territoires occupés organisées, avec son concours, à l'intention de parlementaires en mission officielle, seront organisées avec toute la diligence voulue en tenant précisément compte des exigences linguistiques des personnalités en mission.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3745

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2766